Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260126-DCM26_008-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-six janvier deux mil vingt—six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **19 janvier 2026**

PRÉSENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC
Messieurs BERTRAND –BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :
Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET - DAVID (arrivée à 19h21 avant vote délibération n°26.002) – METENS - PELLETIER – RICHOUX – SAUVÉE
Messieurs– DUFFE – GAUTHIER – FIERDEHAICHE – PARTHENAY – THIRION – TILLARD

PROCURATIONS :
Mme CHAUVIN a donné pouvoir à M. TILLARD
Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme FAUCHOUX
M. NEDELEC a donné pouvoir à Mme HERITAGE

ABSENTS - EXCUSES :
M. ANDRIAMANDIMBY – Mme CANOVAS – Mme HUET – M. LE BRAS – Mme LE PALLEC

SECRÉTAIRE : Mme SAUVÉE

26.008 - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ACCESSIBILITE 2025

La ville de Montfort-sur-Meu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.21-43-3 ;
Vu la délibération n°2020-135 du 21 septembre 2020 relative au renouvellement de la commission communale pour l'accessibilité ;
Vu la délibération n°23-44 du 22 mai 2023 relative à la modification de la composition de la commission communale pour l'accessibilité ;

CONSIDERANT que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité, composée notamment de représentants de la commune, d'association d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées ;

CONSIDERANT que cette commission présidée par Leïla CANOVAS, Conseillère Municipale déléguée à l'insertion et au handicap, s'est réunie durant l'année 2025 ;
Elle a pour mission de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports du territoire communal ;

La commission est tenue d'établir un rapport annuel et de le présenter en Conseil municipal.

Ce rapport annuel est un document de travail qui a pour effet de formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, de capitaliser les actions, d'informer les associations et les différents services mais aussi de tenir à jour la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire communal.
C'est également un document de communication pour mettre en avant les réussites,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260126-DCM26_008-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

informer les citoyens et faire remonter les difficultés et les besoins.

Vu le rapport annuel présenté, **après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2025 de la commission communale pour l'accessibilité (CCA) ;

- **DIT** que le rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité sera transmis à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,

Pour extrait conforme,
Au registre des délibérations

Fabrice DALINO
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Véronique SAUVÉE,
Secrétaire de séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh